



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2009 à 20 heures 30

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Absents excusés : Monsieur Claude COULET

Madame Karine KISRANI qui a donné procuration à Monsieur Thierry INVERNICI.

Monsieur Didier LAITHIER est élu secrétaire de séance et accepte la charge.

- Validation du dernier compte-rendu du 19 mai 2009 : A l'unanimité

### 1)- Validation du montage du dossier pour réfection du court de tennis et demande de subvention :

A l'unanimité. Le montant des travaux devrait être de 29 365 € (4 365 € pour le grillage, 25 000 € pour le sol en béton poreux).

Subventions prévues :

- 3 000 € du Député
- 25 % du Conseil Général

Le restant pris en charge à 50% par la commune et 50% par le Club soit environ 10 000 € chacun.

### 2)- Etude de l'avant projet sommaire sur la ZAC, notification des observations et validation du passage en étude de projet.

La validation de l'avant projet se fera au conseil du 28 juillet après réunions avec PMM et étude par le conseil. Les grandes lignes de l'avant projet sommaire sont retenues, ajout de 2 places de parking sur le terrain privé en dehors des clôtures.

Etablissement d'un calendrier, pour « bâtir » le règlement du lotissement de la ZAC

- Réunion du groupe de travail
  - o Le 8 juillet à 20 heures
  - o Le 22 juillet à 20 heures.
- Réunion avec PMM et Le Bureau du Paysage
  - o Le 1<sup>er</sup> juillet à 17 heures
  - o Le 15 juillet à 17 heures.

### 3)- Validation du choix du géomètre pour dépôt du permis d'aménager, implantation des parcelles et élaboration des plans pour établir les contrats de vente, selon les devis proposés.

Sur les trois demandes que nous avons faites, nous n'avons eu que deux réponses :

- Cabinet COQUARD pour la somme de 27 747,20 € TTC
- Cabinet CALLIER pour la somme de 32 836,18 € TTC

Le conseil municipal retient le Cabinet Coquard pour la somme de 27 747,20 € TTC. Vote à l'unanimité.

#### **4)- Etude des propositions :**

→ **Proposition de l'entreprise Angelot**, suite aux travaux de la mairie, de faire une modification sur l'installation de chauffage pour 1 583,70 € TTC.

Le conseil municipal propose de demander un autre devis à l'entreprise Decreuse qui travaille souvent pour la commune.

→ **Cotisation annuelle pour l'Association des Maires du Doubs** pour 107,78 € TTC. Vote pour à l'unanimité.

→ **Achat d'un ordinateur portable pour le bureau du Maire.**

(le choix d'un portable afin de pouvoir l'apporter en salle du conseil lors des réunions, etc ...)

Proposition de ANS-TIMAS 668,56 € TTC.

La décision se prendra en septembre quand le bureau sera aménagé et que nous aurons soit d'autres propositions, soit une garantie de 2 ans chez ANS-TIMAS).

→ **Signalisation au sentier karstique** : Marquage au sol par l'entreprise SNM pour un montant de 346,24 € TTC sur le parking du sentier.

→ **Signalisation à l'entrée du site de la carrière** :

Un devis de 18 360,80 € HT soit 21 959,52 € TTC nous est parvenu. Une répartition se ferait entre les entreprises concernées, la commune de Villers Sous Montrond et la commune de Mérey Sous Montrond après discussion.

Le conseil municipal demande à Didier Laithier de contacter l'entreprise SNM afin de connaître le coût exact de la signalisation obligatoire que la commune devrait faire si elle était seule. Décision au prochain conseil.

#### **5)- Création et validation d'un nom de lotissement ou quartier pour la ZAC :**

Le conseil municipal propose « Quartier des Dolines ». Vote pour à l'unanimité.

#### **6)- Réponse à la demande de Madame Valérie KUHN :**

Madame Valérie KUHN, représentante de « Country Fam » demande la location de la salle des fêtes du 12 au 16 octobre 2009 pour faire un stage de formateurs de danse « Country ».

Après discussion, nous lui proposons la salle pour la somme de 300 € la semaine ainsi qu'une animation un samedi après-midi.

Vote : 6 pour – 4 contre (Philippe Guglielmetti – Sandra Burdin – Guy Moris et Didier Laithier qui pensent que la somme est trop chère).

#### **La parole est aux conseillers :**

Monsieur Didier LAITHIER, après demande, précise qu'il a été envoyé un courrier recommandé à la Société ENETT Services pour des prestations non faites afin de les avertir.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 30.